**Zeitschrift:** Candollea: journal international de botanique systématique =

international journal of systematic botany

Herausgeber: Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève

**Band:** 23 (1968)

Heft: 2

**Artikel:** Notulae nomenclaturales et bibliographicae 5-6

**Autor:** Greuter, Werner

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-880350

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Notulae nomenclaturales et bibliographicae 5-6

WERNER GREUTER

#### RÉSUMÉ

- 5. Des noms nouveaux de plantes ont été publiés, de façon effective, sur trois types d'étiquettes d'herbier de Heldreich, dont deux sont autographiés. Dans les quatre exemples discutés, les binômes Cuscuta leucosphaera, Teucrium divaricatum et Anthemis rigida sont publiés validement, Ammanthus ageratifolius est invalide. Trois combinaisons infraspécifiques nouvelles ainsi qu'une façon standardisée de citer des étiquettes d'herbier ont été proposées.
- 6. Phaca alpina L. n'est pas un « nomen confusum ». Son type est une plante de Sibérie. L'Astragalus penduliflorus Lam. est considéré comme hétérotypique, basé sur un échantillon du Dauphiné.

#### SUMMARY

- 5. Several new plant names have been effectively published on three different kinds of herbarium labels by Heldreich, two of which are autographic. Of the four examples discussed, *Cuscuta leucosphaera*, *Teucrium divaricatum* and *Anthemis rigida* are validly published binomials, whilst *Ammanthus ageratifolius* is invalid. Three new infraspecific combinations and a standardized mode of citation of herbarium labels are proposed.
- 6. Phaca alpina L. is not a "nomen confusum". Its type is a plant from Siberia. Astragalus penduliflorus Lam. is considered to be a heterotypic new species based on a specimen from the Alps of the Dauphiné.

## Zusammenfassung

- 5. Neue, effektiv verössentlichte Pflanzennamen erscheinen auf drei verschiedenen Typen von Heldreichs Herbaretiketten; zwei davon sind autographisch. Von den vier besprochenen Beispielen sind *Cuscuta leucosphaera*, *Teucrium divaricatum* und *Anthemis rigida* gültig veröffentlichte Binome, *Ammanthus ageratifolius* ist ungültig. Drei neue infraspezifische Kombinationen und eine einheitliche Zitierweise für Herbaretiketten werden vorgeschlagen.
- 6. Phaca alpina L. ist kein « nomen confusum ». Der Typus dieser Art ist eine aus Sibirien stammende Pflanze. Astragalus penduliflorus Lam. wird als heterotypischer, auf einen Beleg aus dem Dauphiné sich gründender Name betrachtet.

5. Les étiquettes d'herbier autographiées de Heldreich, et des mises au point nomenclaturales dans les genres Cuscuta et Anthemis

Le *Code* (art. 29 et 31) exclut, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1953, la possibilité de publier de façon effective par autographie et par des étiquettes d'herbier même imprimées. Avant cette date, par contre, ces deux façons de publier sont considérées comme effectives, et elles le restent évidemment quand elles sont combinées.

Ces dispositions du *Code* compliquent le travail des taxonomistes à plusieurs points de vue et on se demande vraiment s'il n'eût pas mieux valu exclure d'emblée, et sans égard à la date, la publication effective par étiquettes d'herbier. En effet, il nous apparaît que les noms publiés « in schedis » par les anciens auteurs ont été considérés presque toujours, traditionnellement, comme non valables: ils ne sont mentionnés qu'occasionnellement, le plus souvent en synonymie ou par des auteurs qui désiraient par là les valider; ils ne sont en général pas incorporés à l'« Index kewensis »; bref, ils sont dans une large mesure inconnus et négligés, même de nos jours. Il n'est pourtant pas dans mon intention de discuter ici de l'utilité de cet aspect de nos lois de nomenclature, ni d'en proposer la modification: il est malheureusement trop tard, maintenant, pour effectuer un changement quelconque de l'article en question, qui est en vigueur depuis de longues années et a été suivi aussi bien que possible par les auteurs modernes.

Ammunthus asiratifolia Boilleth. M.g.m.
anihamis asiratifolia Stito clim.

Janonis fruhiumis prom. L'hero de ttoliciche

apr. 1846

L. St. 1846

Fig. 1. — Etiquette autographiée de Heldreich, 1er type, échantillon annoté provenant de l'herbier de Candolle.

Qui s'occupe de la flore de la Grèce, et plus généralement de la Méditerranée orientale, connaît les étiquettes des plantes de Heldreich. Il en existe différents types, allant de celles entièrement manuscrites jusqu'à celles intégralement imprimées en typographie des dernières séries de l'« Herbarium graecum normale ». Les premières ne nous intéressent pas dans ce contexte, ni d'ailleurs celles des « Plantae exsiccatae florae hellenicae » et d'autres séries similaires qui ont l'en-tête et une partie du texte imprimés, mais les noms des plantes ajoutés à la main. Les deuxièmes constituent sans doute des publications effectives au sens du *Code*, mais elles ne sont pas les seules: au moins deux autres types ou séries d'étiquettes de Heldreich portent des

noms de plantes effectivement publiés. Elles portent des textes holographes multicopiés (le procédé précis employé pour la reproduction m'est inconnu) et ressemblent assez étroitement à des étiquettes manuscrites, elles n'ont pas, par conséquent, été prises « au sérieux » par les botanistes (ni même, probablement, par leur auteur).

Le premier de ces types d'étiquettes (fig. 1) ne porte pas d'en-tête ni de numéro. Il s'agit de billets oblongs découpés à la main, de  $10.5 \times 4.5$  cm environ, imprimés apparemment par feuilles et séparés par des filets noirs horizontaux. Ils portent en noir sur fond blanc, jaune ou bleu clair le nom de la plante, les synonymes éventuels, la localité, le nom du collecteur et la date. Ce sont là les étiquettes qui ont servi à Heldreich au début de son long séjour en Grèce et, notamment, pour les plantes récoltées lors de ses trois premiers grands voyages: dans le Péloponnèse en 1844, dans l'Anatolie en 1845 et à l'île de Crète en 1846.

De Heldreich Herbarium Graecum mormale.

No. 503. Anthemis rigida Boifs. harb.

(ex parte.)

Vantolina rigida Citth. Fl. Gr. t. 853!

Lyonnetia rigida De.?

In insulae My coni campis collibura

Freques. Legit Cartori. D. 21 April. 1856.

Fig. 2. — Etiquette autographiée de Heldreich, 2e type. (Photos H. Kiss.)

Le deuxième type (fig. 2) constitue le début de la série de l'« Herbarium graecum normale » et porte cette désignation comme en-tête et un numéro d'espèce (à ne pasconfondre avec un numéro de collecteur) devant le nom de la plante. Le texte est entouré d'un filet noir formant un cadre de  $10.5 \times 5.5$  cm environ et est souvent un peu plus détaillé que dans le type précédent  $^1$ .

Les déterminations de ces plantes étaient faites, dans les cas critiques tout au moins, par Boissier. Dans l'herbier de celui-ci on trouve en effet souvent des échantillons des mêmes collections pourvus d'une étiquette originale manuscrite, souvent plus détaillée quant à la localité, avec en plus un numéro de collecteur qui devait servir de cote lorsque les résultats des déterminations étaient transmis. Ces déterminations

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Il existe aussi des étiquettes de ce type qui ne portent que l'en-tête, quelques repères  $(N^{\circ}, In...)$  et le début du millésime (185) imprimés, et qui ont été par la suite complétées à la main. Le texte manuscrit se discerne aisément à la couleur de l'encre.

nations étaient souvent assez vite faites et il n'est pas rare que Boissier ait par la suite changé d'avis: certains noms n'apparaissent par conséquent que sur les étiquettes de Heldreich et éventuellement en synonymie chez Boissier.

Les étiquettes imprimées ne portent que très exceptionnellement des notes descriptives relatives à la plante. Les noms inédits qui y figurent sont donc le plus souvent des nomina nuda. Mais il n'est pas rare qu'on en trouve de parfaitement valides, appartenant le plus souvent à deux catégories: des noms nouveaux et combinaisons nouvelles dont le basionyme est cité en synonymie et des taxons nouveaux, validés par le renvoi à une description antérieure, par exemple au « Flora graeca » de Sibthorp.

Trois questions surtout sont liées aux étiquettes imprimées (abstraction faite de la difficulté de les repérer, due en partie à l'absence d'indexage). La première, qui n'est que rarement d'importance pratique, est de savoir si chaque étiquette est à considérer comme une publication indépendante ou si, au contraire, il faut prendre l'ensemble des étiquettes d'une série pour une unité. Il me semblerait équitable qu'on regarde comme un tout les échantillons provenant d'un seul et même voyage, à moins qu'il soit possible de prouver qu'ils ne faisaient pas tous partie du même lot lors de la distribution.

La deuxième question, extrêmement importante et très délicate à résoudre, est celle de la date de publication. Celle-ci se situe en principe entre deux points fixes: la récolte de l'échantillon (ou éventuellement la fin du voyage correspondant) et la première certification de présence dans un herbier public, qui sera, dans le cas idéal, une annotation sur l'échantillon même (ce qui était régulièrement fait pour l'herbier de Candolle, par exemple) ou dans un registre d'entrées suffisamment détaillé (mais souvent il faudra se contenter de la première mention de l'échantillon, ou d'un autre du même lot, dans une publication floristique ou monographique).

La troisième question enfin, pas essentielle, mais quand même très gênante, est celle de la citation. Il serait en effet bien utile de trouver une façon standardisée de citer des étiquettes qui soit en même temps claire et complète. Voici celle que je me propose d'adopter: au début, la remarque « in schedis impr[essis] » ou « in schedis autogr[aphis] » (« in schedis » tout court est souvent employé pour des étiquettes manuscrites, donc ambigu); ensuite l'en-tête abrégé, ou à défaut d'en-tête une indication de provenance (nom du pays, au génitif) précédée de « ad pl[antas] »; suit l'année de la récolte (« a[nni]... » et l'éventuel numéro de l'échantillon (« num. ...»); pour finir, entre crochets, la première date certifiée de réception, de préférence avec l'indication précise de la source (« sec[us] » pour des indications manuscrites, « ex » pour les publiées) ou à défaut de mieux la date la plus vraisemblable de la distribution.

Les quatre exemples qui suivent vont illustrer ce procédé, tout en donnant une idée des conséquences inattendues que ces « publications » trop délaissées que sont les étiquettes imprimées peuvent avoir.

A une espèce de *Cuscuta* récoltée par Heldreich sur le mont Kyllini, en 1848, Boissier avait provisoirement donné le nom de *C. leucosphaera*, sous lequel elle fut par la suite distribuée, sans description. Le nom apparaît ensuite dans les « Diagnoses » de Boissier (ser. 2, 3: 127. 1856): « ... *C. leucosphaera* Boiss. et Heldr. e

Graeciâ est tantum varietas *C. urceolatae* lobis calycinis longiùs acuminatis ». Malgré les éléments descriptifs contenus dans cette phrase elle ne constitue pas une publication valide, puisque Boissier n'accepte pas le *C. leucosphaera* comme espèce et ne formule pas de combinaison au rang de variété. L'« Index kewensis » cite, de son côté, un *C. leucosphaera* Boiss. et Heldr. ex Engelm., Trans. Acad. Sci. St. Louis 1: 465. 1859; mais vérification faite, il ne s'agit que d'un nom cité dans la synonymie de *C. planiflora* var. approximata. Yuncker finalement, dans sa monographie de 1932, place le « *Cuscuta leucosphaera* Boissier & Heldreich in herb. » dans la synonymie de son *C. approximata* [var.] *leucosphaera* qu'il publie avec description anglaise, donc en tout cas validement.

Malheureusement Yuncker a créé une confusion considérable en ce qui concerne la typification: il donne comme type du *C. approximata* var. *leucosphaera* un échantillon récolté par Heldreich au mont Taygète, en 1844, qui est en réalité un des deux syntypes du *C. macranthera* Heldr. et Sart. ex Boiss. (l'autre syntype provient du mont Parnassè; il s'agit probablement d'un échantillon récolté en 1855 par Guicciardi, bien que Boissier indique Heldreich comme collecteur). D'autre part, Yuncker cite comme type du *C. Epithymum* [var.] *macranthera*, basé sur cette dernière espèce, l'échantillon *Heldreich 32* du mont Parnasse, qui a été distribué sous le nom de *Cuscuta Calliopes* et n'est même pas représenté, en réalité, dans l'herbier de Boissier. En présumant que la première publication valide de l'épithète *leucosphaera* soit celle de Yuncker, la typification de cet auteur devrait être adoptée; le nom serait alors illégitime puisque homotypique avec le *C. Epithymum* var. *macranthera* (Boiss.) Engelm. de 1859!

En réalité, le nom *Cuscuta leucosphaera* a été validé par Heldreich sur les étiquettes du n° 33 de son « Herbarium graecum normale », représentant un échantillon récolté en 1857, au mont Parnasse, par Guicciardi: le nom y est adopté au rang spécifique et validé par la citation in extenso du passage descriptif des « Diagnoses » de Boissier. Le type du nom est sans ambiguïté l'échantillon du mont Kyllini de 1848, cité d'ailleurs sur la même étiquette de Heldreich.

M¹le N. Feinbrun, de Jérusalem, a bien voulu vérifier à ma demande l'identité taxonomique des échantillons type des C. leucosphaera et macranthera: ils appartiennent tous à l'espèce C. approximata Bab., et plus précisément à la variété qui a été appelée var. leucosphaera par Yuncker. Par contre, les deux syntypes du C. Calliopes Heldr. et Sart. ex Boiss. appartiennent au C. Epithymum (L.) L. var. Epithymum, taxon très variable qui englobe aussi les plantes décrites par Yuncker sous le nom erroné de « C. Epithymum var. macranthera ». La nomenclature du premier de ces taxons se présente dès lors comme suit:

Cuscuta approximata Bab. var. macranthera (Boiss.) Feinbrun et Greuter, comb. nova

- ≡ C. macranthera Heldr. et Sart. ex Boiss., Diagn. Pl. Or. Nov. ser. 2, 3: 126. 1856 ≡ C. Epithymum var. macranthera (Boiss.) Engelm., Trans. Acad. Sci. St. Louis 1: 462. 1859 (non sensu Yuncker, Mem. Torrey Bot. Club 18: 285. 1932) [lectotypus: « Sur Daphne oleoides N° 333, Haute région du Taygète (au lieu dit: Saraka) fin d'Août 1844 », Heldreich 395, G-Bs].
- = Cuscuta leucosphaera Boiss. et Heldr. in schedis autogr. Herb. Graec. Norm. a. 1857, num. 33 [? c. 1858] = C. approximata [var.] leucosphaera (Heldr.)

Yuncker, Mem. Torrey Bot. Club 18: 299. 1932, quoad basion. [holotypus: « Prope Trikala <sup>1</sup>, 3500', Genistae acanthocladae adhaerens. 4. Jul. 1848 » (cum descr. mss. Heldreichii), *Heldreich* 2049, G-Bs].

Le deuxième exemple choisi est celui du *Teucrium divaricatum*, nom d'herbier créé par Sieber pour une espèce récoltée en Crète en 1817 et attribué par les auteurs soit au même Sieber (ce qui est faux, puisque les différentes éditions du catalogue de son herbier, de 1820 et 1821, ne contiennent que des nomina nuda), soit à Boissier (Fl. Or. 4: 816. 1879). En tout cas les échantillons de Sieber, qui appartiennent à une forme à poils de la tige appliqués, ont toujours été considérés comme le type du *T. divaricatum*.

En réalité ce nom avait été validé bien avant 1879 et, de nouveau, précisément par Heldreich (in schedis autogr. Herb. Graec. Norm. a. 1856, num. 290 [? c. 1857]) qui renvoie à deux descriptions antérieures de Smith et de Bentham. J'ai considéré dès lors que le type de ce nom devait être la planche correspondante du « Flora graeca » de Sibthorp, qui représente une plante à poils de la tige étalés (cf. Boissiera 13: 112-113. 1967).

Plus récemment (cf. Candollea 23: 146. 1968) j'ai mentionné, dans une synonymie, un autre binôme publié par Heldreich: *Ammanthus ageratifolius* [« *agiratifolius* »] (Sm.) Boiss. et Heldr. in Heldr. in schedis autogr. ad pl. Cretae a. 1846 [1848 sec. DC. in sched.], combinaison qui paraît de prime abord parfaitement valide grâce au renvoi explicite à son basionyme, *Anthemis ageratifolia* Sm. (voir fig. 1).

Or dans ce cas il n'en est rien, et pour trois raisons: 1) Le genre Ammanthus a été publié par Boissier, dans ses « Diagnoses », en 1849 seulement, tandis que nous savons, grâce à l'annotation de Candolle, que l'étiquette de Heldreich a été distribuée au moins dès 1848; 2) le renvoi à la description d'Anthemis ageratifolia Sm. ne peut pas être considéré comme description générico-spécifique d'un genre monotypique nouveau, au sens de l'article 42 du Code, puisque cela impliquerait que l'auteur fournisse (et non pas: renvoie à) une diagnose correspondante; 3) de toute façon, Ammanthus n'a jamais été un genre monotypique, car dans le même lot de plantes Heldreich en distribua une deuxième espèce, l'Ammanthus filicaulis Boiss. et Heldr. in Heldr. in schedis autogr. ad pl. Cretae a. 1846 [1848 sec. DC. in sched.], nom. nud. (validé plus tard par Boissier).

A défaut d'une publication réglementaire du nom générique, les combinaisons d'Ammanthus parues antérieurement à 1849 sont invalides; le binôme Ammanthus ageratifolius n'a jamais été validé par la suite et peut donc retomber dans l'oubli.

Pour terminer, il me reste à revenir sur le cas d'Anthemis cretica (L.) Nyman (non L.) sur lequel je m'étais déjà penché dernièrement (voir Boissiera 13: 142-143. 1967). J'avais alors proposé un nom nouveau pour cette espèce: Anthemis pusilla Greuter. Or, il en existe un bien plus ancien pour la même plante, parfaitement légitime: Anthemis rigida Boiss. ex Heldr., publié sur une étiquette d'herbier autographiée (fig. 2) et absent, par conséquent, de l'« Index kewensis », qui m'avait échappé à l'époque.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Il s'agit du village de Trikala situé sur les pentes nord du mont Kyllini, en Corinthie (Péloponnèse) et non de la ville de Thessalie du même nom.

Ce nom est validé par la référence à la planche 853 du « Flora graeca » de Sibthorp, portrait très réussi de la plante en question et accompagné, dans le texte de l'ouvrage, d'une description latine. Un deuxième renvoi au Lyonnetia rigida DC., espèce hétérotypique parfaitement légitime (et basionyme d'A. pusilla Greuter) est sans importance nomenclaturale puisqu'il est suivi d'un point d'interrogation. La description et l'illustration chez Sibthorp sont intitulées Santolina rigida, nom illégitime qui tient lieu du Tanacetum monanthos L. Mais la base de la description et de l'illustration qui valident l'A. rigida Heldr. n'est pas le binôme linnéen, mais bien la plante qui a servi de modèle à la planche, et le type d'A. rigida est la planche même. D'ailleurs, même si on admettait que Heldreich voulait inclure le Tanacetum monanthos dans son espèce, son nom resterait légitime, puisque l'existence d'un Anthemis monantha Willd. 1803 préjudiciait au transfert de l'épithète linéenne dans le genre Anthemis.

Voici donc le nom correct de cette espèce tant discutée, et les changements qui s'imposent au niveau subspécifique:

- Anthemis rigida Boiss. ex Heldr. in schedis autogr. Herb. Graec. Norm. a. 1856, num. 503 [? c. 1857] (nec Nabelek 1925) [lectotypus: Sibth., Flora graeca, tab. 853; typotypus: Cyprus, Sibthorp, OXF?, n.v.].
  - = A. pusilla Greuter, Boissiera 13: 142. 1967, incl. syn.
- B ssp. liguliflora (Halácsy) Greuter, comb. nova = A. cretica var. liguliflora Halácsy, Consp. Fl. Graec. suppl. 1:55. 1908 = A. pusilla ssp. liguliflora (Halácsy) Greuter et Rech. fil., Boissiera 13: 142. 1967 [holotypus: « Cerigo, Hafen von Hag. Nikolaos », 6.5.1902, A. v. Sterneck 279, W-Hal!].
- C ssp. ammanthiformis (Greuter et Rech. fil.) Greuter, comb. nova = A. pusilla ssp. ammanthiformis Greuter et Rech. fil., Boissiera 13: 142. 1967 [holotypus: Antikythera, Potamos, 6.5.1964, K. H. Rechinger 24367a, W!].

## 6. A propos du Phaca alpina de Linné, et des « nomina nova »

Dans la littérature floristique suisse de ces dernières années nous rencontrons le nom *Phaca penduliflora* (Lam.) Gams, qui a remplacé le familier *Ph. alpina* L. cité en synonymie. Or, si l'*Astragalus penduliflorus* Lam. est bien connu et indiscuté comme remplaçant du *Phaca alpina* L. (non *Astragalus alpinus* L.) lors de la réunion des deux genres, l'adoption de l'épithète lamarckienne dans le genre *Phaca* nous semble d'emblée difficile à motiver. En effet, pour qui connaît la façon de procéder de Lamarck, dans sa « Flore françoise » de 1779, il paraît équitable qu'on considère l'*Astragalus penduliflorus* comme un simple « nomen novum » pour le *Phaca alpina* L., autrement dit qu'on le typifie de la même manière que ce dernier — ce qui exclurait d'emblée le transfert de la nouvelle épithète dans le genre *Phaca*.

Ceci nous amène à quelques considérations sur les « nomina nova », qui présentent plus de problèmes qu'on ne le croirait à première vue. Il en existe d'ailleurs de différentes catégories, suivant qu'ils remplacent des noms illégitimes ou légitimes, mais appartenant à un rang systématique différent, ou encore légitimes et publiés au même rang. C'est ce dernier cas qui nous intéresse ici.

Un nom qui inclut, lors de sa publication, un nom préexistant, légitime et publié au même rang est en général illégitime et typifié automatiquement par le type du nom prioritaire (*Code* art. 7, note 4). Mais il peut parfois être légitime quand même, si les règles de tautonymie ou d'homonymie empêchent l'adoption de l'épithète prioritaire dans la combinaison requise: il semblerait logique et équitable que même dans ce cas le nom nouveau soit automatiquement typifié par le type du nom prioritaire cité en synonymie, qu'il soit donc considéré comme un « nomen novum » légitime.

Si nous consultons le *Code* à ce sujet, la première chose que nous constatons est une divergence entre le texte français d'un côté, les allemand et anglais de l'autre. Dans le premier, les « nomina nova » sont des noms et épithètes « publiés délibérément pour en remplacer d'autres »: c'est donc l'intention de l'auteur qui compte. La version allemande dit « ein ausdrücklich festgesetzter Ersatz », l'anglaise « an avowed substitute », ce qui, transposé en français, donne « expressément » au lieu de « délibérément »: c'est ce que l'auteur écrit qui compte et non pas son intention (cf. *Code* art. 7, note 4 et Guide types). Dans la préface du *Code* il est stipulé que dans des cas semblables c'est le texte anglais qui fait loi.

Avant que la notion de type et le terme « nomen novum » ne fussent créés, il était relativement malaisé et en même temps futile d'indiquer expressément qu'un nom en remplaçait un autre cité en synonymie. Le *Code* étant tel qu'il est, il faut bien se faire à l'idée qu'en règle générale ces nouveaux noms, à condition bien entendu qu'ils fussent validés par une diagnose ou description propre et non par un simple renvoi au nom antérieur, ne sont pas automatiquement des « nomina nova ». Il est en général possible de désigner le nom remplacé, cité en synonymie, comme lectotype de l'espèce, pourvu que cela ne soit pas en contradiction avec la diagnose; mais il est loisible aussi de choisir comme type l'échantillon qui a servi de base à la description, et cela devient obligatoire si le type du synonyme cité ne correspond pas à cette description.

Dans le cas de l'Astragalus penduliflorus Lam. deux syntypes sont disponibles: le Phaca alpina L., cité comme synonyme et l'échantillon vu par Lamarck, provenant des montagnes du Dauphiné. Si nous choisissons le deuxième, et s'il est spécifiquement différent du type de Phaca alpina L., la combinaison Ph. penduliflora peut être correcte pour qui adopte ce genre; mais il est faux, dans ce cas-là, de lui attribuer Phaca alpina L. comme synonyme, tout au plus citera-t-on: « Ph. alpina auct. ».

Quelle est la publication originale de la combinaison *Phaca penduliflora*? Ce binôme manque dans l'index de Kew; il est attribué par Becherer, en 1956, à Gams, qui l'aurait proposé en 1923, en note infrapaginale, dans le « Hegi » bien connu. En réalité, la première publication remonte beaucoup plus loin: elle est due à K. F. Dusén, en 1881. Dusén aussi bien que Gams adoptent ailleurs dans leurs textes le nom *Astragalus penduliflorus* pour la même espèce. Il n'est pas du tout clair que leur combinaison doive être acceptée comme nom alternatif (*Code* art. 34, dernier alinéa) ou rejetée comme nom provisoire invalide (*Code* art. 34, 1 ou 2): les deux points de vue peuvent se défendre. En tout cas, si on écarte la publication de Dusén on doit forcément rejeter, pour les mêmes raisons, celle de Gams: la combinaison doit alors être attribuée à Becherer.

Dusén, Gams et Becherer rejettent *Phaca alpina* L. comme « nomen confusum ». Cela n'est pas justifié. Il est vrai que Linné mélangeait deux espèces nettement dis-

tinctes dans sa première version du *Ph. alpina*, de 1753. Mais en 1759, dans la dixième édition du « Systema naturae », il les séparait et en nomma l'une *Phaca frigida* tout en gardant le nom primitif pour l'autre. Par la suite il revint sur sa décision et réunit de nouveau les deux espèces, mais cela est sans importance nomenclaturale: ce qui compte est que les autres botanistes ont très généralement suivi le traitement proposé par Linné en 1759.

Dans l'herbier de Linné nous trouvons les plantes qui correspondent à ce traitement: deux feuilles annotées « alpina » et « Lappl » par Linné, qui portent des échantillons provenant de Laponie et qui typifient le *Ph. frigida* (hb. Linné 925.5 et 6); et trois feuilles avec un polynôme de J. Ammann inscrit au verso et des plantes qui proviennent d'Asie occidentale (Sibérie) et ont probablement été envoyées à Linné par J. G. Gmelin (qui avait fait parvenir d'autre part à Ammann la plante, récoltée en Transbaïkalie par Krascheninnikow, qui servit de base au polynôme mentionné, cité par Linné sous son *Phaca alpina*: « Astragaloides elatior, erecta, Viciae foliis, floribus luteis, siliquis pendulis »). Le deuxième de ces échantillons (hb. Linné 925.3), qui est en fruit, a été désigné par Linné même comme « 2 alpina australis », annotation barrée par son fils et remplacée par « coluteoides » (nom inédit): cet échantillon doit être choisi comme type de *Phaca alpina*.

Le seul problème qui subsiste est de savoir si les plantes de Sibérie et celles des Alpes sont conspécifiques. La plupart des auteurs (Dusén et Gams compris) sont de cet avis; mais d'autres et notamment Gontscharov (Fl. SSSR 12: 38-39. 1946) le contestent et assignent les plantes asiatiques à plusieurs espèces dont aucune ne coïnciderait avec l'européenne. Au vu de cette ambiguïté il est sans doute préférable de typifier l'*Astragalus penduliflorus* par l'échantillon dauphinois vu par Lamarck et non pas par la plante sibérienne de l'herbier de Linné. Voici, en résumant, la synonymie de l'espèce des Alpes:

Astragalus penduliflorus Lam., Fl. Fr.: 636. 1779 = Phaca penduliflora (Lam.) Dusén, Bih. Kongl. Svenska Vetensk.-Akad. Handl. 6/14: 14. 1881 (valide?); Becherer, Ber. Schweiz. Bot. Ges. 66: 233. 1956 [lectotypus: « montagnes du Dauphiné », P?, n.v.].

?= Phaca alpina L., Sp. Pl.: 755. 1753, emend. L., Syst. Nat. ed. 10: 1173. 1759 (non Astragalus alpinus L. 1753) [lectotypus: ex Asia occidentali, hb. Linné 925.3, LINN, ! photogr.].

Adresse de l'auteur : W. Greuter, Conservatoire botanique, 192, route de Lausanne, CH-1202 Genève.